

## LES ORIENTATIONS POUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS DE LA PART TERRITORIALE DU CNDS 2017 GUYANE

L'appel à projets 2017 s'inscrit dans les orientations fixées au sein de la directive nationale de l'orientation 2016. Elles devront être poursuivies et enrichies à l'aune du nouveau contexte territorial, des évolutions des politiques publiques et des décisions prises dans le cadre des comités interministériels à l'égalité et la citoyenneté.

La déclinaison territoriale s'appuie sur les 5 grandes priorités nationales du CNDS 2017, prescrites depuis 2015, elle prend en compte les orientations nationales pour le pilotage et la mise en œuvre au niveau territorial des politiques de cohésion sociale, des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports et les priorités fixées par la commission territoriale du CNDS.

### Référence :

- Circulaire N°SGMCAS/POLE-JSCS/2016/367 du 15 septembre 2016 relative à la directive nationale d'orientation (DNO) pour le pilotage et la mise en œuvre au niveau territorial des politiques de cohésion sociale, des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports pour 2017
- Note N°2017-DEFIDEC-01 du 16 décembre 2016 relative à la répartition et orientations des subventions de la Part territoriale de CNDS pour l'année 2017

### ❖ **Les orientations nationales pour le pilotage et la mise en œuvre au niveau territorial des politiques de cohésion sociale, des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports pour 2017**

#### 5 grandes priorités :

1. Conforter le rôle de l'Etat comme garant de la cohésion sociale et territoriale
2. Contribuer au développement et au maintien de l'emploi et des qualifications
3. Prévenir les ruptures sociales, accompagner et protéger les publics fragiles, notamment les jeunes
4. Garantir la sécurité de nos concitoyens dans le champ de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale par une action concertée entre les différents échelons territoriaux, notamment dans le champ de la prévention de la radicalisation
5. Valoriser et optimiser l'action des services du réseau JSCS en favorisant l'ensemble des partenariats susceptibles d'accroître l'efficacité des politiques publiques.

En outre, dans le cadre de la candidature de Paris à l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, accompagner l'accès pour tous à la pratique, et le soutien au sport de haut niveau.

### ❖ **Les objectifs prioritaires du CNDS en 2017**

#### **1. Soutenir la structuration du mouvement sportif**

##### a. La professionnalisation du mouvement sportif :

- ✓ Les « Emplois CNDS », les emplois « Citoyens du sport »
- ✓ L'apprentissage.

##### b. La formation des bénévoles

## 2. Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive

- a. Favoriser une offre d'activités physiques et sportives de qualité, diversifiée, adaptée à tous les publics et équitablement répartie sur l'ensemble du territoire
- b. Favoriser la pratique sportive des femmes et des jeunes filles au sein des QPV et ZRR

## 3. Favoriser l'apprentissage de la natation à travers la mise en œuvre du dispositif « J'apprends à nager »

Ces dispositifs « J'apprends à nager » soutiennent des stages d'apprentissage de la natation et doivent répondre à des critères spécifiques : publics visés, conditions d'organisation des stages, structures éligibles.

## 4. Promouvoir le « sport santé » sous toutes ses formes

- a. Soutien aux actions de promotion du sport comme facteur de santé
  - ✓ Les actions de promotion du « sport santé » pour tous et à tous les âges de la vie ;
  - ✓ Les plans régionaux « Sport, Santé, Bien-être » ;
  - ✓ Les manifestations organisées au titre de l'opération « Sentez-Sous Sport ».
- b. Soutien à la prévention du dopage et aux antennes médicales de prévention du dopage (AMPD)

## 5. Accompagner les actions locales organisées en marge des grandes manifestations sportives

Les actions locales doivent constituer des leviers de développement de la pratique sportive pour tous et de renforcement de la cohésion sociale, par le sport, dans les territoires.

Par ailleurs, la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques de 2024 doit être l'occasion d'inscrire le sport au cœur de notre projet de société.

L'accompagnement des projets qui répondent aux priorités précitées et qui s'inscrivent dans une démarche éducative, citoyenne et durable, associant le grand nombre autour des valeurs du sport et de l'olympisme, devra être poursuivi.

## ❖ Les orientations régionales

**Soutien au mouvement sportif 2017 : Territoires, publics et thématiques prioritaires :**

### ▪ Territoires

- Les Quartiers Politiques de la Ville (QPV)
- Les communes rurales (ZRR)
- Les communes éloignées (fluviales)

### ▪ Publics

- Les personnes en situation de handicap
- Les femmes et les jeunes filles
- Les jeunes (- de 25 ans)
- Les séniors

### ▪ Thèmes

- L'aide à l'emploi
- L'aide à la formation des bénévoles
- L'apprentissage de la natation à travers la mise en œuvre du dispositif « J'apprends à nager »
- Santé et éthique :
  - ✓ La promotion du « Sport, santé, bien-être »
  - ✓ La lutte contre la violence et les incivilités
  - ✓ La prévention du dopage et des conduites dopantes
- Le déplacement de sélections hors du territoire, uniquement pour les ligues/comités
- Le déplacement des sportifs sur le territoire pour les compétitions officielles, uniquement pour les clubs
- L'accessibilité au sport de haut niveau, uniquement pour les ligues/comités
- L'aide spécifique aux SHN, aux jeunes en parcours d'excellence
- La promotion du sport et des événements sportifs locaux

➤ **LA DOTATION 2017: 1 516 144 €** (1 342 288 € en 2015, 1 468 776 en 2016)